



<http://www.mediations.ch/>  
[formations-gpm@mediations.ch](mailto:formations-gpm@mediations.ch)

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
CENTRE DE RECHERCHE  
JURIDIQUE ET JUDICIAIRE**

**COLLOQUE INTERNATIONAL  
SUR LES PRATIQUES DE  
MÉDIATIONS**

# **Les défis de la formation en médiation**

**ALGER 15 – 16 JUIN 2009**

**Anne Catherine Salberg**

**Licenciée en droit, titulaire du master européen en médiation  
Responsable des formations GPM, Médiatrice FSM-ASM,  
Coordinatrice du Comité des standards de formation du Forum européen  
de médiation familiale**

# Plan de l'exposé

- A. Introduction
- B. La formation
  1. Des médiateurs
  2. Des prescripteurs
  3. Des utilisateurs
- C. La formation des médiateurs dans un contexte d'institutionnalisation
  1. L'institutionnalisation de la médiation
  2. Le choix des médiateurs
  3. Les défis de la formation

## A. Introduction

1. Le Groupement Pro Médiation (GPM)
2. La Fédération suisse des associations de médiation
3. Les offres de formation du GPM

# 1. Le Groupement Pro Médiation

- Le Groupement Pro Médiation (GPM) est une association qui a pour objectif la promotion de la médiation en Suisse romande  
<http://www.mediations.ch/>
- Il publie de manière régulière un bulletin d'information InfosGpm. Pour s'inscrire :  
<http://www.mediations.ch/cms/cms-pub-infogpm.php>

## 2. La Fédération suisse des associations de médiation FSM

- La FSM est un groupement d'associations de médiateurs  
[http://infomediation.ch/cms/index.php?id=64&no\\_cache=1&L=1](http://infomediation.ch/cms/index.php?id=64&no_cache=1&L=1)
- Les coordonnées de plus de 400 médiateurs et médiatrices reconnus par la SDM-FSM sont à disposition du public  
<http://infomediation.ch/cms/index.php?id=39&L=1>
- La FSM a édicté un règlement sur la formation en médiation  
[http://infomediation.ch/cms/uploads/media/Reglement\\_reconnaissance\\_SDM\\_FSM\\_fr\\_1.pdf](http://infomediation.ch/cms/uploads/media/Reglement_reconnaissance_SDM_FSM_fr_1.pdf)

## 3. Offres de formation du GPM (I)

- **Formation approfondie à la médiation**

Formation longue (25 jours sur une durée de 18 mois)

- Comprendre la philosophie de la médiation
- Intégrer l'approche de la médiation dans sa pratique professionnelle
- Développer des compétences pour exercer une fonction de médiateur généraliste.

## 3. Offres de formation du GPM (II)

### Formations spécialisées

Pour approfondir la connaissance des contextes d'application de la médiation, par exemple:

- La famille (13 jours de formation théorico pratique, 2 jours d'analyse de pratique, 3 jours de stage durant un an)
- En matière pénale (13 jours de formation théorico pratique, 2 jours d'analyse de pratique, 3 jours de stage durant un an)
- Le monde de l'entreprise (18 jours de formation CAS de formation théorico pratique)

## 3. Offres de formation du GPM (III)

### Formation continue

Des modules de 1 ou 2 jours sont organisés pour les médiateurs en exercice, afin de répondre aux exigences de la Fédération suisse des associations de médiation (100 heures de formation continue sur 3 ans). Par exemple:

- « La co-médiation » . Séminaire de formation continue pour médiateurs formés (1 jour)
- « Poser des questions dans le contexte médiation » .Séminaire de formation continue pour médiateurs formés (2 jours)
- « La médiation pénale : chances et défis » . Séminaire de formation continue pour médiateurs formés (2 jours)

## 3. Offres de formation du GPM (IV)

### Formation « sur mesure »

Des modules sont organisés pour répondre à une demande spécifique. Par exemple:

- « Les outils de la médiation au service du juge ». Séminaire de formation continue pour magistrats à Genève – 2 jours.
- « Introduction à la gestion des conflits ». Séminaire de 5 demi-journées pour avocats stagiaires à Genève.
- « Justice et médiation: la rencontre de deux mondes ». Introduction à la justice restauratrice et à la médiation pénale en Ukraine – programme de formation pour l'Académie de la Procuration et la Procuration générale financé par la coopération technique suisse (12 jours sur 2 ans).

## **B. La formation**

1. Des médiateurs
2. Des prescripteurs (magistrats, juges, avocats)
3. Des utilisateurs

# 1. La formation des médiateurs (I)

## Caractéristiques pédagogiques de la formation :

- Approche **interdisciplinaire** et **intégrée** des apports théoriques et pratiques
- **Co-construction du savoir** entre formateurs et apprenants - partage des connaissances et des besoins
- **Adéquation de la durée et du rythme de la formation** à l'acquisition d'une nouvelle identité professionnelle

# 1. La formation des médiateurs (II)

## Acquisition de compétences pour la pratique de médiation

- Compréhension de l'impact émotionnel de la pratique sur le médiateur et des implications sur le processus de ses propres valeurs, expériences et connaissances
- Acquisition, par une **posture réflexive**, de la capacité d'auto-analyser sa pratique de médiateur
- Intégration d'une **attitude éthique** en particulier dans le respect des règles déontologiques de la médiation
- Capacité de laisser les médians exercer leur pouvoir de régulation autonome de leur conflit

# 1. La formation des médiateurs (III)

## Outils techniques: la méthodologie de médiation

- **Préparation** - Initialisation du processus de médiation
- **Médiation**
  - Adhésion des médians au processus
  - Expression des points de vue individuels des médians
  - Définition commune du problème
  - Recherche créative d'options
  - Négociation et formalisation l'accord de médiation
- **Suivi**
  - Vérification de légalité par les avocats externes
  - Homologation de l'accord de médiation par un juge

# 1. La formation des médiateurs (IV)

## Outils techniques: la communication

- **Un modèle de communication basé sur l'interaction**
  - Emetteur et récepteur deviennent co-partenaires dans la détermination du sens des messages.
  - La norme n'est plus pré-donnée, elle se construit dans le processus, en situation et en action.
- **La méta-communication**
  - Savoir échanger sur sa propre communication au niveau du contenu ou au niveau de la relation
- **L'écoute empathique**
  - Se décentrer de ses propres points de vue, valeurs et sentiments pour comprendre ceux de notre interlocuteur
- **La reformulation, la synthèse, le questionnement ouvert, le silence, l'écho....**

# 1. La formation des médiateurs (V)

## Outils techniques : déontologie

- Participation volontaire
- Confidentialité
- Médiateur:
  - indépendance des institutions
  - impartialité bienveillante
  - neutralité quant au résultat
  - compétence

## 2. La formation des prescripteurs

La formation des magistrats, des avocats et du personnel auxiliaire de la justice devrait favoriser **l'autonomie des interventions** de la justice et de la médiation

- Leur formation devrait se faire en partenariat avec les médiateurs dans une logique d'apprentissage mutuel et d'articulation fonctionnelle des deux logiques
- Elle devrait offrir de bonnes connaissances en matière de médiation, afin d'encourager une meilleure compréhension du potentiel de la médiation

## 3. La formation des utilisateurs

**Importance de sensibiliser les publics d'utilisateurs** (société civile, chambres de commerce, entreprises, justiciables ...)

- Conférences, jeux de rôles, théâtre forum
- Exemple du partenariat avec la Chambre du commerce et de l'industrie à Genève: les entreprises participent à une demi-journée composée d'une conférence et d'une mise en situation où les parties jouent leur rôle

## **C. La formation des médiateurs dans un contexte d'institutionnalisation**

1. Le contexte de l'institutionnalisation de la médiation
2. Le choix des médiateurs
3. Les défis de la formation

# 1. Le contexte de l'institutionnalisation (I)

## Des avantages

- Reconnaissance de la capacité d'autodétermination des parties
- Garantie de l'autonomie du processus
- Détermination du statut des accords de médiation
- Complémentarité entre justice et médiation
- Objectif qualitatif
- Recherche sur la faisabilité et les effets de la médiation

# 1. Le contexte de l'institutionnalisation (II)

## Des risques

- Dépendance de la justice
- Objectif quantitatif
- Instrumentalisation de la médiation
  - Par les magistrats
  - Par les parties
  - Par les institutions
- Perte de l'essence de la médiation

# 1. Le contexte de l'institutionnalisation (III)

## Quelle vision de la médiation?

- Un mode complémentaire de la justice dans la résolution des litiges?
- Un mode alternatif de régulation autonome des conflits?

# 1. Le contexte de l'institutionnalisation(IV)

## Garantie de l'autonomie des services de médiation

- Libre choix du médiateur même dans un contexte judiciaire
- Participation libre et volontaire des parties, sans pression ni moyens indus
- Perception claire des parties de la fonction et du rôle du médiateur
- Suspension de la procédure judiciaire, sous réserve de décisions urgentes
- Strict respect de la confidentialité du processus
- Harmonisation souple des temps de la médiation et de la justice
- Nette perception pour les parties des différences structurelles entre médiation et justice

# 1. Le contexte de l'institutionnalisation (V)

## Indépendance du contrôle de la médiation

- Le contrôle du processus de médiation et de l'évaluation de ses résultats relève du médiateur et des structures de médiation
- Le contrôle de la compétence technique, de la posture éthique du médiateur et de son accréditation devrait relever d'une instance indépendante et extra-judiciaire

# 1. Le contexte de l'institutionnalisation (VI)

## L'autonomie du médiateur

- Le médiateur qui agit dans un cadre institutionnalisé devrait développer une vigilance particulière
- Il devrait être attentif à la mise en œuvre des principes éthiques de sa pratique dans un contexte particulier
- Il devrait rester garant d'un processus de décision des parties sans obligation de résultat (l'obtention d'un accord)

## 2. Le choix des médiateurs

- Qualité et rigueur de la formation, de la qualification et de la sélection du médiateur
- Soutien public à la médiation qui favorise des standards élevés de formation à la médiation, de supervision de la pratique et de formation continue

## 3. Les défis de la formation

- Organiser des formations suffisamment longues pour permettre l'acquisition d'une nouvelle posture professionnelle
- Intégrer des stages pratiques dans la formation
- Promouvoir la formation continue des médiateurs
- Prévoir une supervision – intervision de la pratique de médiation

**Pour conclure.....**

**Des critères élevés de formation garantissent la compétence et l'indépendance des médiateurs dans la gestion coopérative des conflits**